**MONACO GYMNASTIQUE**

**RYTHMIQUE**

**REGLEMENT INTERIEUR**

* Les gymnastes ne sont admises à suivre les séances d’entraînement qu’après avoir apporté le dossier d’inscription complet. (1 cours d’essai possible pour les débutantes). Aucun remboursement ne sera fait après 1 mois de cours. (Dans tous les cas la participation à la tenue ne sera pas remboursée).
* Tout changement (adresse, téléphone, école) doit être signalé au secrétariat du club.
* L’ordre, l’exactitude et la politesse sont les qualités normales d’une gymnaste.
* Toutes les gymnastes doivent se présenter aux entraînements en tenue de club (tee-shirt club +legging noir) (+ chaussons ou socquettes blanches pour les groupes performance)

Nous conseillons de mettre les noms sur les vêtements, laisser les bijoux à la maison, le club déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Les cheveux doivent être attachés

Les portables devront être éteints et posés sur la table dans la salle ainsi que tous les objets de valeur indispensables.

* Les chewing-gums sont interdits
* Pour des raisons de sécurité et selon le règlement du stade Louis II les parents ne sont pas admis dans la salle de gymnastique
* Les parents sont tenus de s’informer de la présence des entraîneurs avant de laisser seule leur enfant au stade.
* Les gymnastes des groupes loisirs sont tenues d’attendre leur entraîneur dans le hall du stade Louis II et de ne pas descendre seules dans la salle de gymnastique.
* Les horaires d’entraînement doivent être respectés sous peine de se voir refuser l’accès à la salle.
* Les gymnastes doivent être présentes 5mn minimum dans le hall du stade avant l’heure effective du cours.
* Les parents sont tenus d’être présents dans le hall du stade à l’heure de fin de cours de leur enfant.

**PARTICULARITES PROPRES AUX GROUPE DE PERFORMANCE**

**(Pré-compétition et compétition)**

* Les gymnastes des groupes performance sélectionnées par leurs entraîneurs et dont les parents ont accepté cette sélection devront se conformer aux directives des entraîneurs concernant :
* **Les entraînements**
* **Les programmes**
* **Les compétitions**
* **Les stages**

Toute contrevenue pourra entraîner une réorientation sur un groupe de loisirs.

* Une gymnaste participera aux championnats, fêtes ou déplacements qu’aux conditions suivantes :
* **Faire état d’un travail effectif**
* **D’une assiduité satisfaisante**
* **Satisfaire à la sélection des entraîneurs**
* Les gymnastes des groupes performance doivent être présentes au rassemblement sur le praticable de début de cours à l’heure exacte de leur entraînement.
* Tout retard devra être justifié et averti préalablement par téléphone ou sms à leur entraîneur.
* Toute absence devra être justifiée par les parents par téléphone, sms ou mail
* Les justaucorps de compétition seront rendus après la dernière compétition (sauf avis spécial entraîneurs).la gymnaste est responsable de la perte ou détérioration. (Une caution non encaissée pourra être demandée).
* Chaque gymnaste doit respecter le matériel mis à sa disposition et laisser en ordre les locaux.

Règlement intérieur,

Lu et approuvé (mention manuscrite)

À Monaco, le ................................................................................

Signature des parents